

28 juin 2011

11.388

Question Marie-France Monnier Douard**8000 habitants dans la côte?**

Un article paru dans la presse locale du 13 mai 2011 se fait l'écho d'un projet d'installation de 8000 habitants dans la côte de Chaumont. Si l'on en croit les initiateurs de ce concours d'idées, l'objectif final est de passer de l'idée à la réalité. La réalité étant que les défrichements sont interdits en forêt, ce projet va dès le départ à l'encontre de la loi fédérale sur les forêts. Le propriétaire, à savoir la Ville de Neuchâtel, a-t-il donné son accord pour une démarche impliquant au final tout le canton?

Si le budget s'élevant à 400.000 francs semble provenir d'entreprises du canton, il est toutefois mentionné que le canton souhaite aussi participer.

Nous demandons au Conseil d'Etat de nous donner plus d'informations sur ce concours d'idées et notamment de nous dire:

- s'il a été approché et consulté par les initiateurs du projet?
- s'il participe à sa mise en place et si oui, dans quelle mesure?
- quel montant le canton a-t-il ou va-t-il déboursier?